

République Française
Département VENDÉE
Commune de Saint Réverend

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Référence
20260105

Objet de la délibération
Demande de subvention DETR/DSIL pour les travaux de construction d'une maison médicale

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Date de la convocation
21/01/2026

Date d'affichage
29/01/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 29/01/2026

Et

Publication ou notification du :
29/01/2026

L'an 2026 et le 26 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de PRINCE Lucien, Maire

Présents : M. PRINCE Lucien, Maire, Mmes : AUGUIN Maryse, BARRÉ Catherine, COTTEREAU Nadège, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, MM : GIRARD Guy, LIAIGRE Sylvain

Excusés ayant donné procuration : M. DOUCHET Mickaël à Mme PROUTEAU Sabrina et M. PERCHOT Noël à Monsieur LIAIGRE Sylvain

Absents : Mmes : BOUCHERAU Manuela, LACAN Sylvaine, MM : PALLADE Gaëtan, RECOQUE Raphaël

A été nommée secrétaire : Mme Magali MICHON

Objet de la délibération : Demande de subvention DETR/DSIL pour les travaux de construction d'une maison médicale

Monsieur le Maire expose le projet de construction d'une maison médicale dont le coût prévisionnel est estimé à 202 234,08 € HT soit 242 680,90 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	121 340,45 €	60 %
Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération	Fonds de Concours	38 830,77 €	19,2 %
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		42 062,86 €	20,8 %
Total HT		202 234,08	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 01/2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 07/2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 202 234,08 € HT,

APPROUVE le plan de financement exposé,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/01/2026
Le Maire
Lucien PRINCE